

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2021

Présent.e.s : Rafaël Boudjkhi, Irène Courtin, Nelson Amici, Piera Dell'Ambrogio, Hélène Widmann et Mara Gómez;
PV : Hélène Widmann et Mara Gómez.

18h15 AESPRI

Demande de subvention pour l'International.Ink n°24, le Ink Art n°1

L'association ne s'est pas présentée.

Décision : La subvention est suspendue.

18h30 CUAE

Demande de subvention pour la cotisation à l'UNES 2021 et pour les frais de représentation nationale et internationale

Conformément à l'article 8 al. 4 du Règlement de la CGTF, la CUAE adresse une demande de subvention pour la cotisation à l'UNES (Uni des étudiantExs de Suisse) et les frais de représentation nationale et internationale de la CUAE.

En 2016, la CUAE a décidé de travailler avec l'UNES pour favoriser l'accès des personnes réfugiées à l'Université, notamment par égard à l'implication de la CUAE dans le programme *Horizon-Académique*. Durant l'année, les membres du comité de la CUAE se sont renduExs à certaines assemblées de DéléguéExs et de section et sont en contact concernant les questions d'égalité de genre dans les Hautes écoles et relativement à la crise sanitaire.

Considérant la nécessité de porter les voix des étudiantExs au niveau fédéral, la CUAE soutient que le contexte de crise sanitaire et social rend ce lien encore plus important. En effet, la

pandémie n'est toujours pas terminée, elle a aggravé les inégalités sociales et le Conseil Fédéral tend à oublier la jeunesse et les étudiantExs dans ses discussions.

La demande porte sur la période allant de janvier à décembre 2021. La somme de CHF 7'727.- est définie par le secrétariat de l'UNES dans son règlement financier.

En ce qui concerne les frais de transport, il est question des rencontres avec l'UNES et d'autres organisations estudiantines suisses pour garantir la présence forte de la CUAE au niveau national. A cause de la situation sanitaire, les réunions se font actuellement par zoom. Cependant, s'il est possible de se déplacer, la CUAE prévoit de faire un aller-retour Genève-Berne dès septembre 2021.

Depuis la loi de Bologne, les étudiantExs s'organisent au niveau européen. Comme la CUAE ne sait pas encore quel sera le montant exact de leurs frais de représentation internationale pour l'année à venir, elle se base sur les frais de 2019 pour calculer les potentiels frais de 2021. En effet, pour l'année 2020, en raison du COVID-19, il n'y a pas eu de voyages à l'international. Les frais pour 2019 s'élevaient à CHF 1'436.-. La CUAE s'engage bien évidemment à rembourser le surplus à la CGTF.

La demande comprend les frais de la cotisation à l'UNES (CHF 7'727.-), les frais de transport pour la représentation national (CHF 448.-) et les frais de transport, de logement et de nourriture pour la représentation internationale, sur la base de l'année 2019 (CHF 1'436.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 9'611.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h15 Divers

• **AEMALTT : Demande d'amnistie pour les années 2017-2018 et 2018-2019**

L'association nous fait parvenir une demande d'amnistie pour les années 2017-2018 et 2018-2019. Le comité a pris ses fonctions en novembre 2020 et s'est rendu compte que la comptabilité pour ces deux années n'avait ni été faite, ni transmise à la CGTF. Jusqu'à mars 2021, l'association n'a pas pu avoir accès au compte Postfinance et ne pouvait donc réunir aucune information sur leurs comptes (transactions, etc.). Iels ne savaient pas s'ils avaient de l'argent et si oui, combien. Ayant pu avoir accès au compte Postfinance, l'association a depuis pu rendre la comptabilité pour l'année 2019-2020 à la CGTF. Cependant, elle ne peut pas avoir d'accès antérieur aux 24 mois. C'est pour toutes ces raisons que l'association demande à la CGTF une amnistie pour que les comités suivants n'aient pas à faire face aux mêmes problèmes.

Décision : la demande d'amnistie est acceptée.

- **Présentation de l'audit de 2015 sur les taxes fixes et du scénario pour l'Assemblée de l'Université**

Décision : la Commission accepte la proposition de scénario

La séance se termine à 20h05.

PV fait à Genève le 19 mai 2021 par Hélène Widmann et Mara Gómez.